



Projet de la centrale photovoltaïque sur la commune de Bailleau- Armenonville

**Demande de Permis de construire - « Plans »
PC 1,2,3,4,5,6,7 et 8**

17 février 2022

ENGIE PV BAILLEAU



**DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE BAILLEAU ARMENONVILLE**

LISTE DES PIÈCES GRAPHIQUES

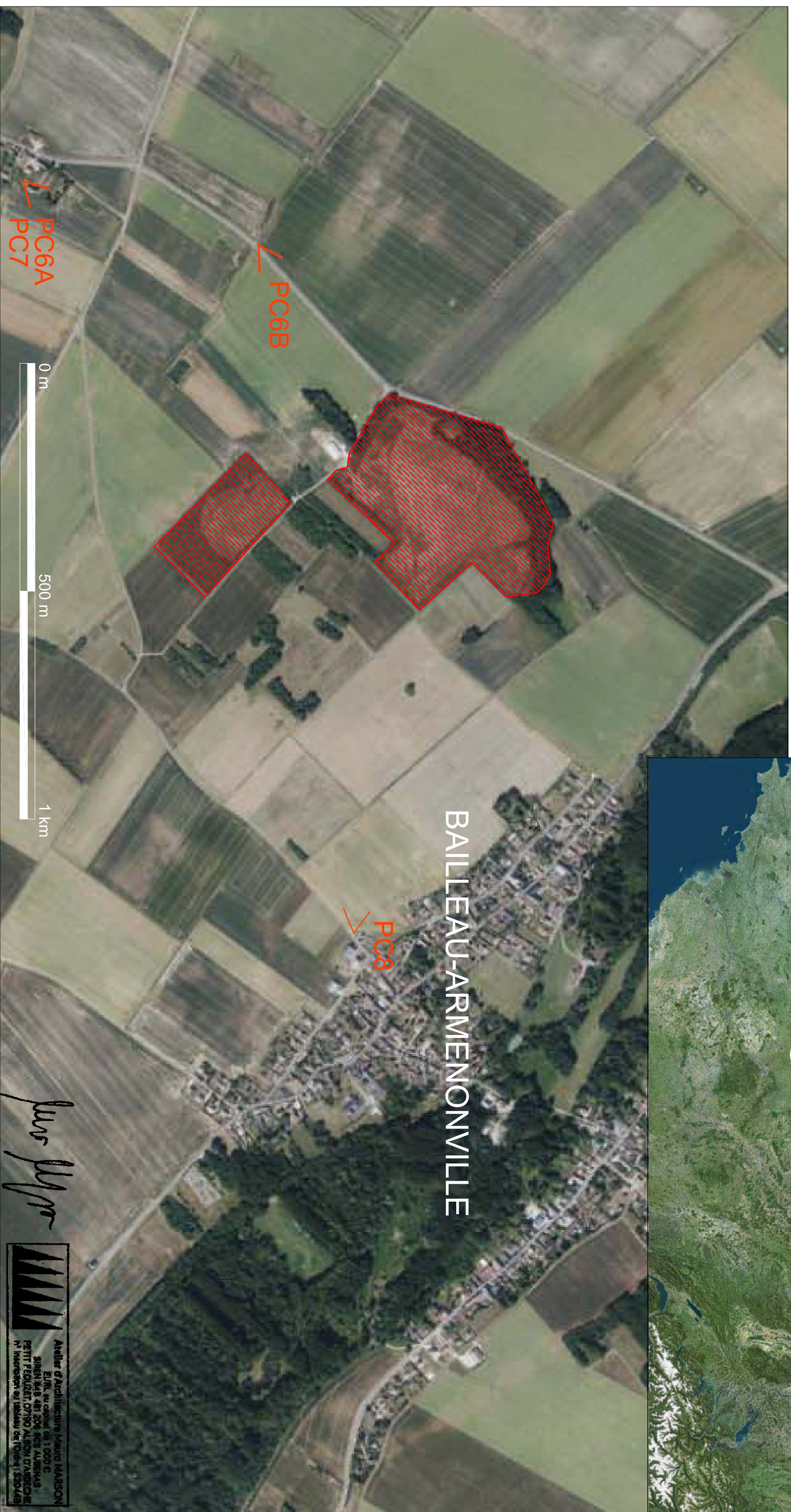
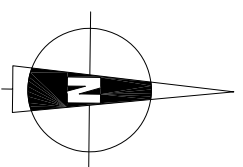
Format

Formulaire CERFA	A4
PC 1 Plan de situation du terrain	A3
PC 2 Plan de masse des constructions à édifier	A0
PC 3 Coupe du terrain et de la construction	A1
PC 4 Notice descriptive du terrain et du projet	A4
PC 5 Façades et toitures	A1
PC 6 Insertion du projet dans son environnement	A3
PC 7 Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	A3
PC 8 Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	A3

Lyon, le 16 Février 2022



Terrain concernant la demande de permis de construire



BAILLEAU-ARMENONVILLE

Plus

Atelier d'Architecture Mauro MARSON
EURL au capital de 1 000 €
SIREN 548 481 826 RCS AUBENAS
PETIT FEOUZET, 07190 ALBON D'ARDECHE
N° Inscription au tableau de l'Ordre : 520449

MAITRE D'OUVRAGE



ENGIE PV BAILLEAU

215 rue Samuel Morse
parc d'activités Millenaire II
Le Triade II
34000 MONTPELLIER

ARCHITECTE



Atelier d'Architecture

Mauro Marson

ATELIER D'ARCHITECTURE

MAURO MARSON

PETIT FEOUZET
07190 ALBON D'ARDECHE
e-mail :
maurmarson@architecture-atelier.fr
tél. +33 6 47 34 61 32

PROJET

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE DE
BAILLEAU ARMENONVILLE,
La Garenne / La Sablonnière,
28320 Bailleau - Armenonville
Demande de permis de construire

TITRE

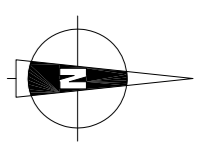
PLAN DE SITUATION

ECHELLE

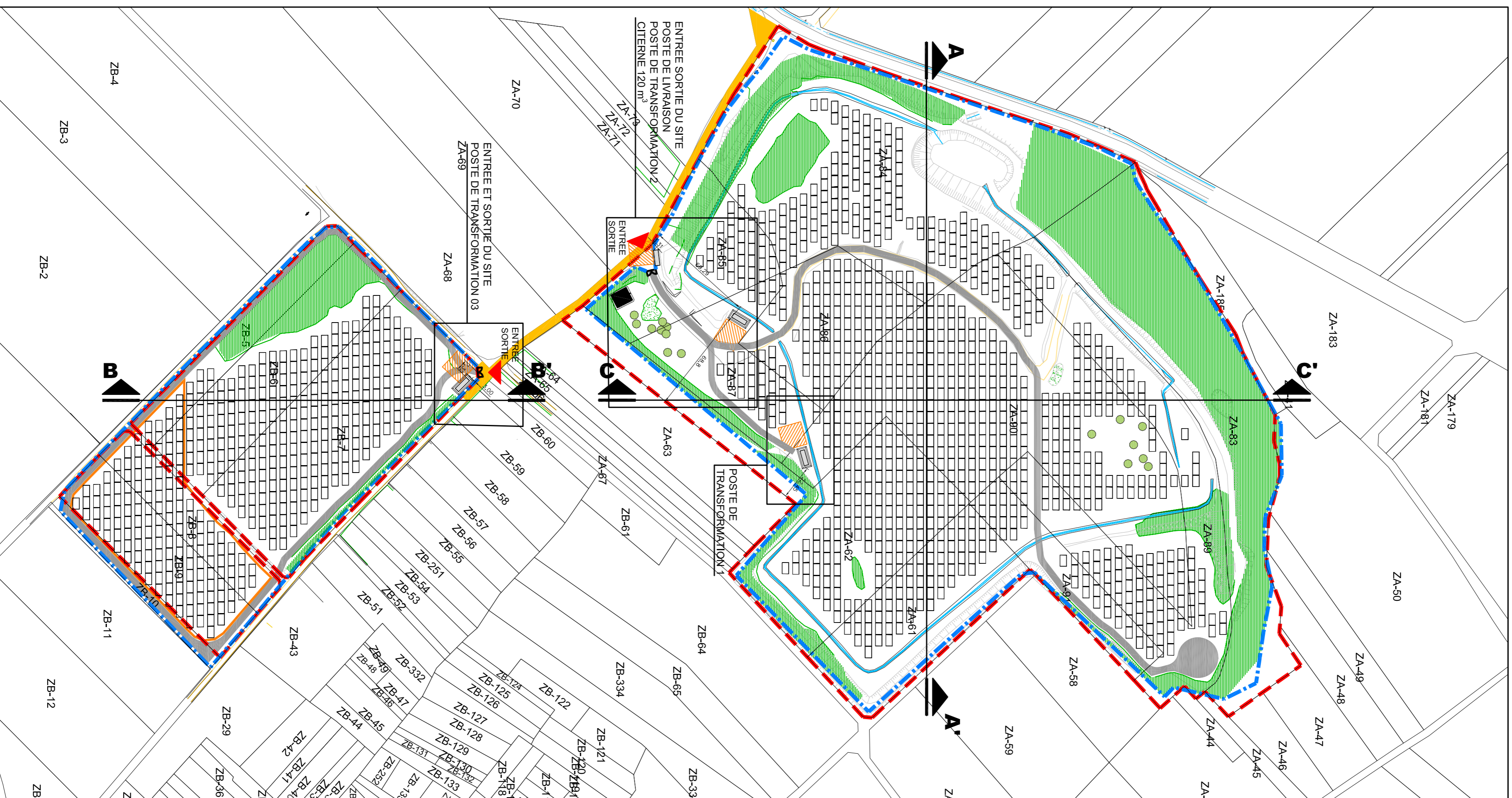
DATE

16.02.2022

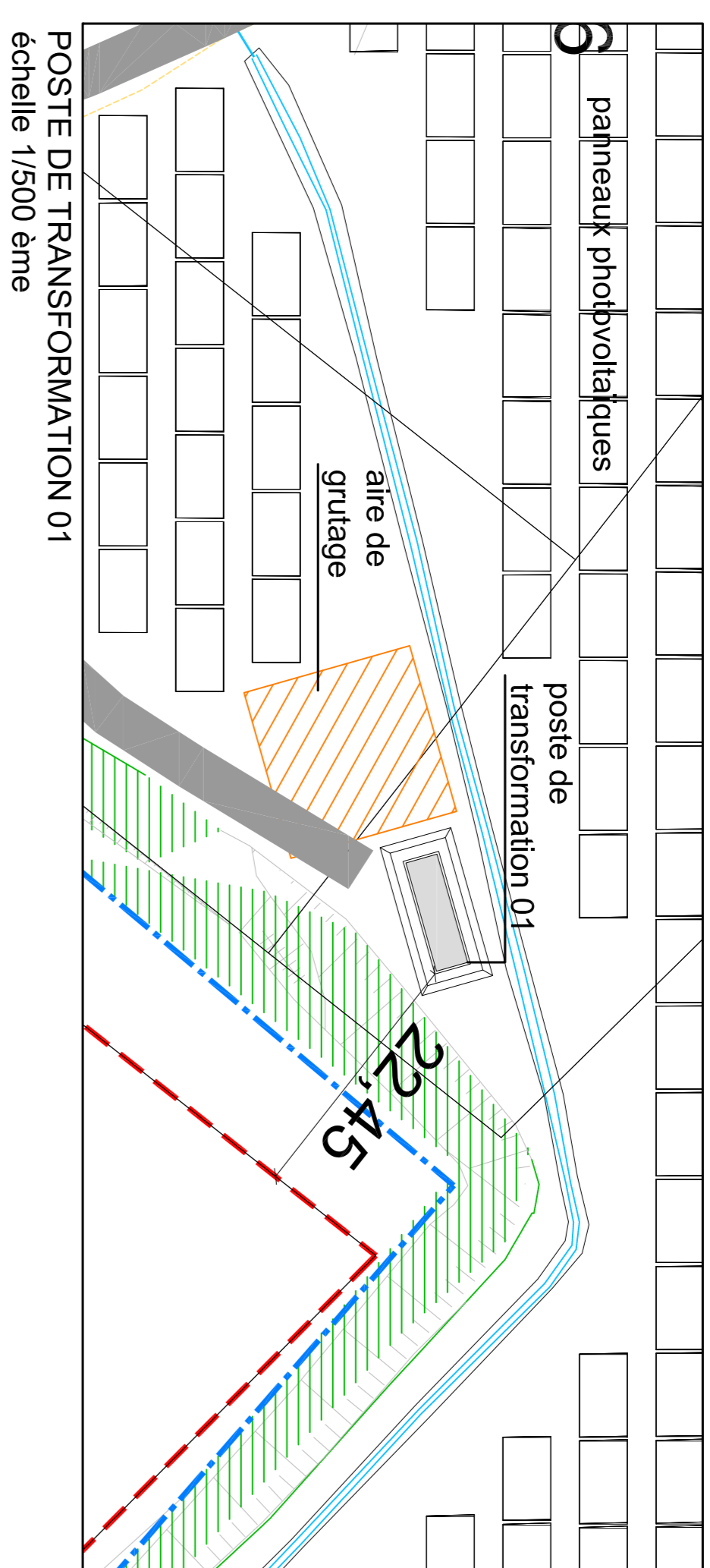
PC1



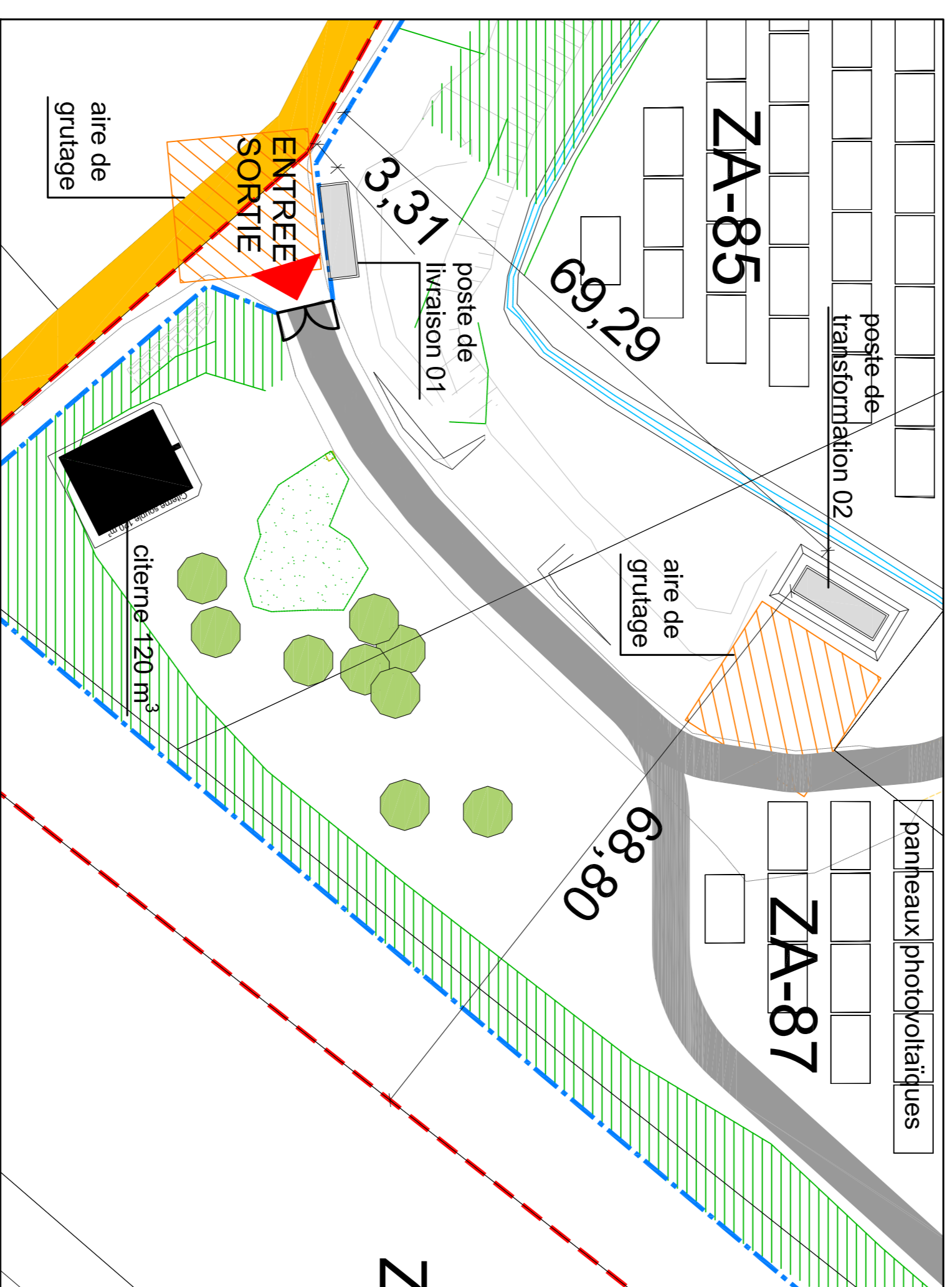
10 m 50 100



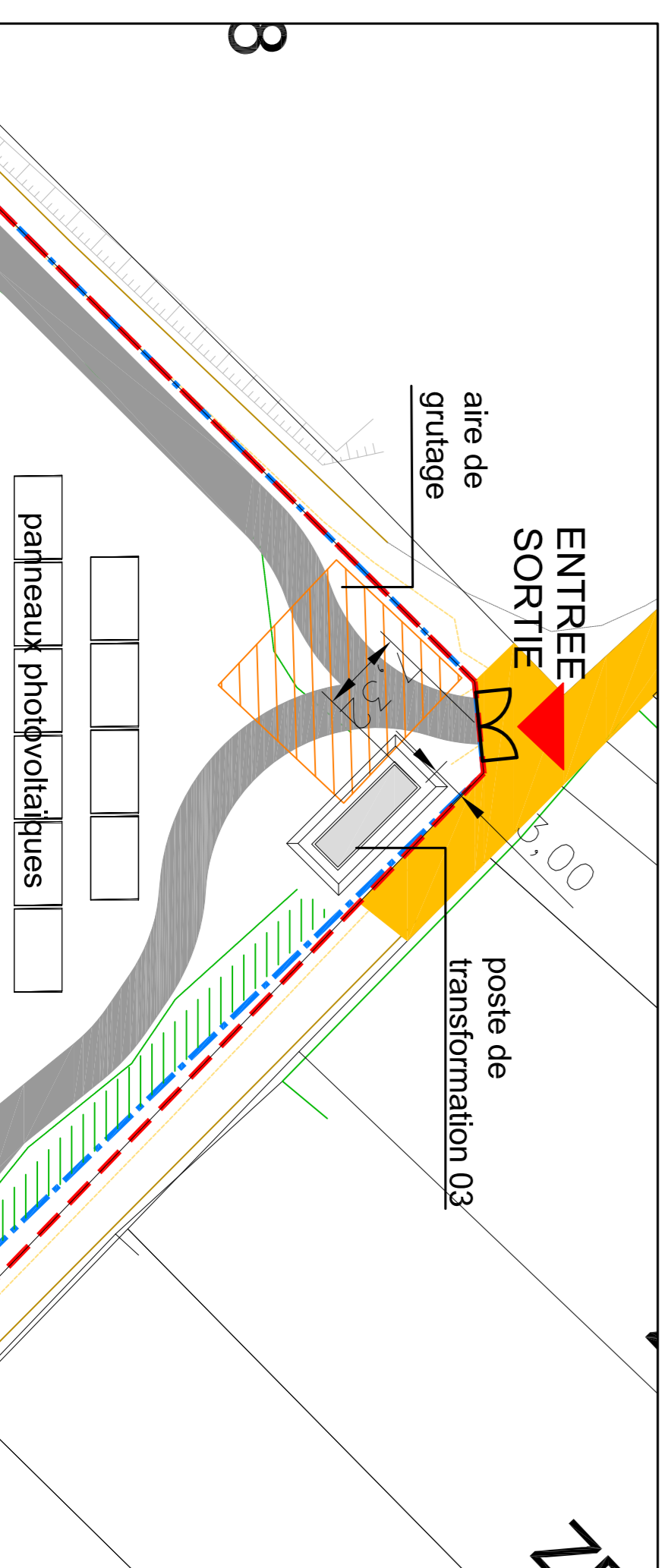
PLAN DE MASSE
panneaux photovoltaïques
échelle 1/2000 ème



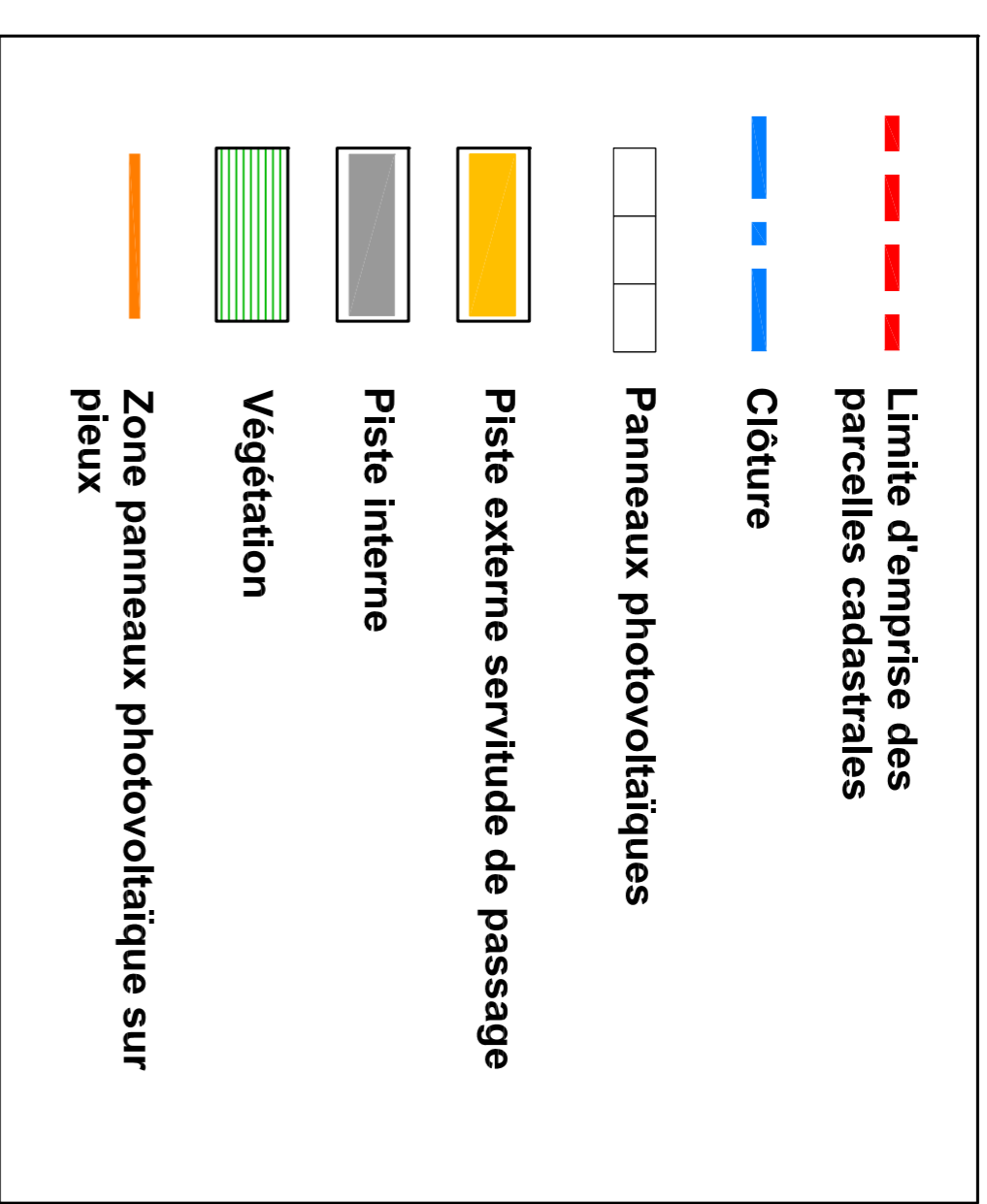
POSTE DE TRANSFORMATION 01
échelle 1/500 ème



ENTREE SORTIE DU SITE NORD
POSTE DE LIVRAISON
POSTE DE TRANSFORMATION 02
CITERNE 120 m³
échelle 1/500 ème



ENTREE SORTIE DU SITE SUD
POSTE DE TRANSFORMATION 03
échelle 1/500 ème



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE
BAILLEAU - ARMENONVILLE
28320 Bailleau - Armenonville

Adresse :
La Garenne / La Sablonnière,
28320 BAILLEAU - ARMENONVILLE

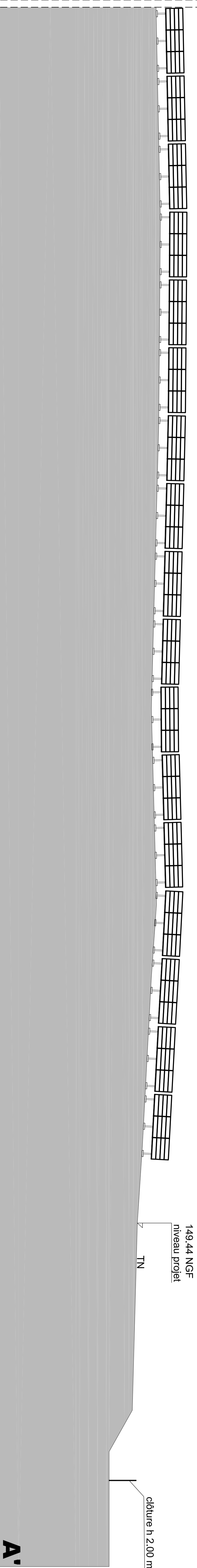
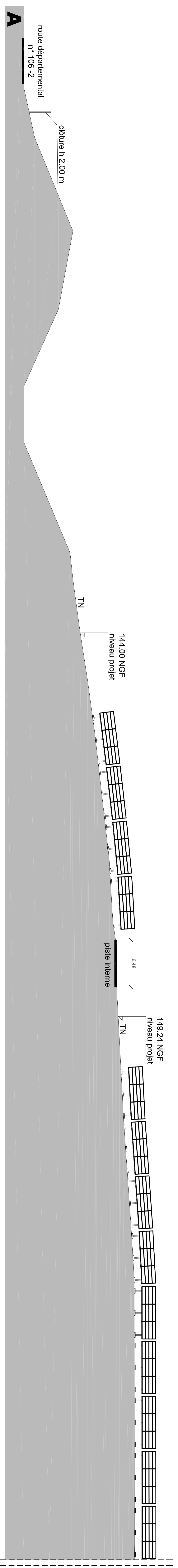
Membre du groupement:
engie
Green
ENGIE PV BAILLEAU
215 rue Samuel Morse
parc d'activités Millénaire II
Le Triade II
34000 Montpellier

Membre du bureau d'études:
Atelier d'Architecture Mauro Maroel
Petit Fouzart
07/780 Albon d'Ardeche
maurmaroel@architecture-atelier.fr
+33(0)4346132

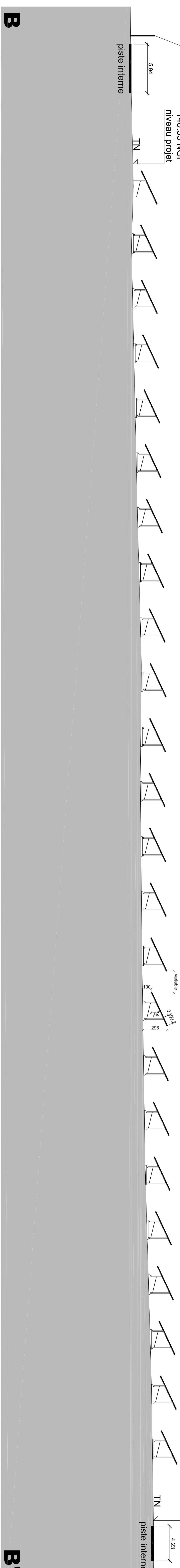
Membre du bureau d'études:
Atelier d'Architecture Mauro Maroel
215 rue Samuel Morse
parc d'activités Millénaire II
Le Triade II
34000 Montpellier

Titre:
PLAN DE MASSE
Date:
16.02.2022
Indice:
A
N° de dossier:
PC02

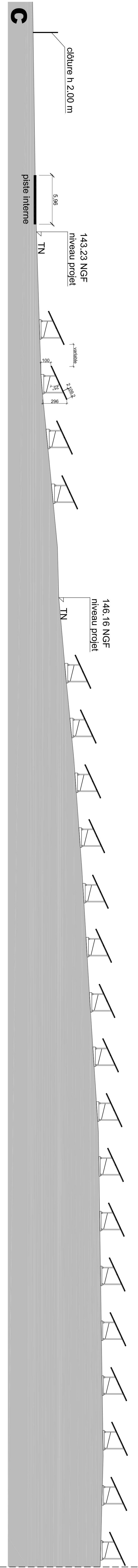
Les plans de ce dossier ne peuvent en aucun cas être utilisés comme des plans d'exécution



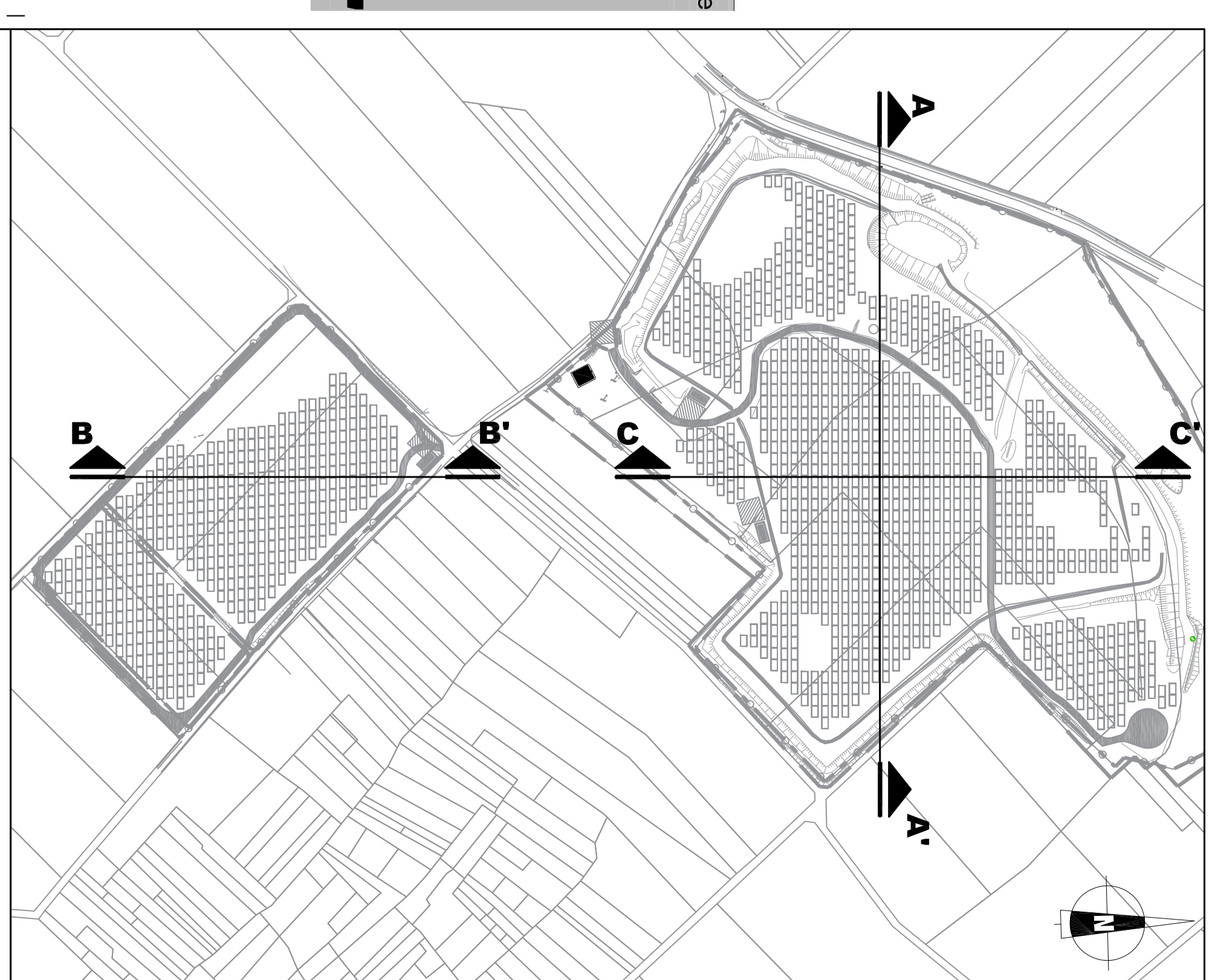
Coupe A-A'



Coupe B-B'



Coupe C-C'



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE
BAILLEAU - ARMENONVILLE
 28320 Bailleau - Armenonville

Maître de l'ouvrage
 28 Carrière / La Sablonnière
 28320 BAILLEAU - ARMENONVILLE

Maître d'œuvre
 ENGIE PV BAILLEAU
 parc d'activités Millénaire II
 34000 Montpellier

Architecte
 Atelier D'Architecture Mauro Marsoi
 07875 Route de la Vallée
 34000 Montpellier

Permis de construire
 PC02

Date de délivrance : 12/06/2022
 Date d'expiration : 12/06/2024

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE

BAILLEAU - ARMENONVILLE

28320 Bailleau - Armenonville

Adresse :

La Garenne / La Sablonnière,
28320 BAILLEAU - ARMENONVILLE

Maître d'ouvrage :



ENGIE PV BAILLEAU
215, rue Samuel Morse
parc d'activités Millénaire II
Le Triade II
34000 Montpellier

Maître d'œuvre :



Atelier D'Architecture Mauro Marson
Petit Feouzet
07190 Albon d'Ardèche
mauromarson@architecture-atelier.fr
+33647346132



N° de projet :

2010_001_01

Echelle(s) :

Date :

16.02.2022

Indice :

A

Phase de projet:

Permis de Construire

TITRE:

NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN PRESENTATION DU PROJET

Nom du fichier:

PC04

les plans de ce dossier ne peuvent en aucun cas être utilisés comme des plans d'exécution

PC4 NOTICE DESCRIPTIVE DU TERRAIN ET DU PROJET

1 – Etat initial du terrain et de ses abords

Le projet se situe dans la commune de Bailleau - Armenonville (28320) située dans le département d'Eure et Loir.

Le terrain d'implantation du projet se trouve dans un site autrefois utilisé comme centre de stockage de déchets non dangereux ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux). Aux lieux-dits : La Garenne / Sablonnière.

Le site se trouve au Sud - Ouest du centre du bourg à une distance de 1.0 km.

2- Description du projet

a. Aménagement du terrain

Le terrain d'implantation du projet était auparavant utilisé comme centre d'enfouissement de déchets.

Le terrain au vu de son très bon état (à savoir pas d'érosion ni de retenues d'écoulements d'eaux pluviales), de sa pente et son ensoleillement, présente des avantages certains pour l'installation d'une centrale photovoltaïque.

L'ensemble du site est actuellement en suivi de post-exploitation, notamment pour l'extraction de biogaz et pour le contrôle de l'étanchéité de la couverture. De ce fait, la qualité des eaux superficielles et souterraines sera constamment contrôlée. La centrale sera installée à l'intérieur de l'enceinte clôturée de l'ancien site d'enfouissement de déchets. Néanmoins la surface de l'emprise du projet sera inférieure à la surface clôturée du site.

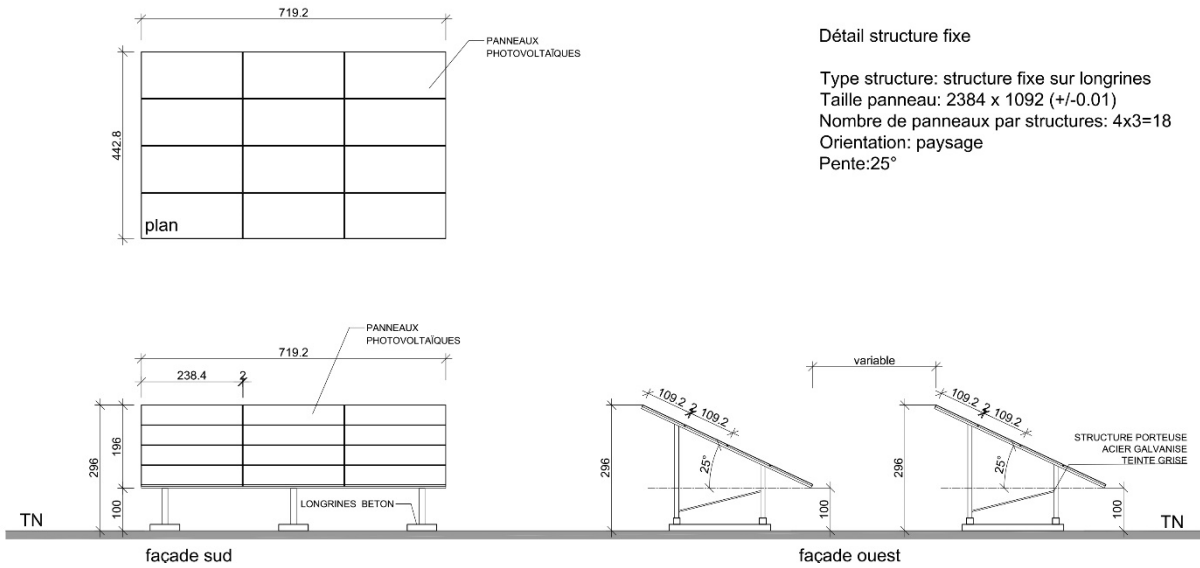
L'emprise cadastrale des parcelles concernant la présente demande de permis de construire, a une surface de 14,47 hectares.

Tandis que la centrale photovoltaïque proprement dite, aura une emprise de 13,7 hectares. Cette centrale permettra de produire annuellement environ 11 800 MWh et aura une puissance totale approximative de 9,5 MWc.

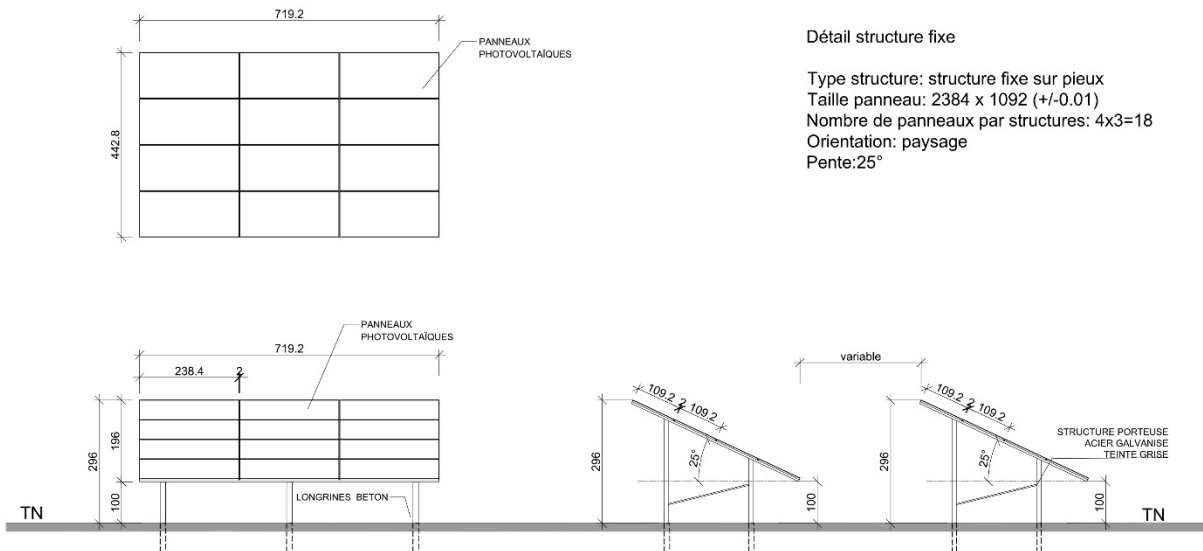
b. Constructions nouvelles

Le projet comportera l'installation des équipements suivants :

PANNEAUX SOLAIRES SUR LONGRINES

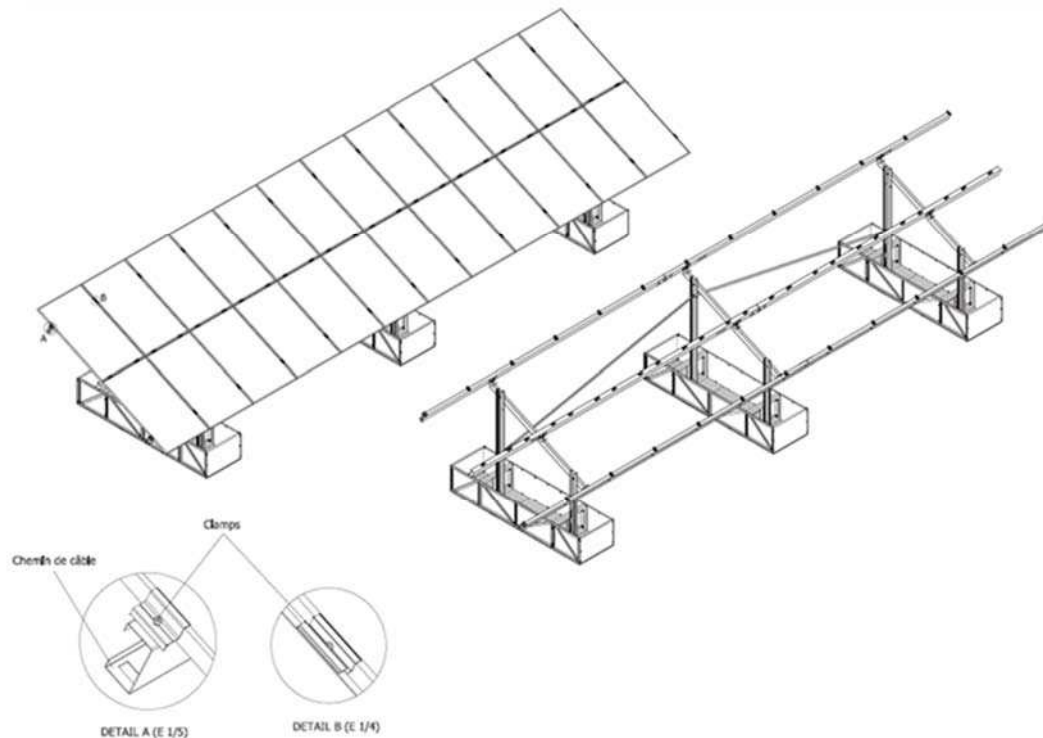


PANNEAUX SOLAIRES SUR PIEUX



- 17 376 panneaux photovoltaïques de haut rendement, de type module monocristallin, installés sur des structures fixes.

Ces panneaux représentent une surface totale de 45 235m² (4,52 hectares) qui seront installés sur des structures métalliques fixes résistantes à la corrosion (conformes aux normes Eurocode) et inclinées à 25°. Les modules seront fixés par un boulonnage de type antivol. Ces structures ont été prévues pour une durée minimum de 35 ans.



Vue 3D schématique de la structure porteuse - (Source : ENGIE Green)

Ces structures métalliques seront installées sur le dôme de l'ISDND de Bailleau-Armenonville par l'intermédiaire de longrines en béton. Les structures métalliques de type pieux seront installées sur les surfaces qui n'ont jamais été exploitées par l'ISDND, il n'y a pas de déchets en dessous de ces surfaces.

Il est prévu 3 longrines par structure porteuse.

Ce système de fondation permet de mieux répartir le poids de la structure porteuse des panneaux photovoltaïques au sol. La pression exercée sur la surface est ainsi amoindrie, ce qui évite toute déformation du terrain.

Ce système participera aussi à la conservation de l'intégrité de la couverture mise en place sur le dôme.



Ce système présente les avantages suivants :

- une facilité de pose et d'entretien
- une installation rapide
- un impact environnemental le plus faible possible
- le respect des contraintes liées au site (pente de la zone d'implantation)

Les longrines en béton ne pénétreront pas dans la couche de terre végétale et seront distantes de 1,30 m au minimum de la couche de déchets. Ce système de fondation permet donc de garantir l'intégrité et l'étanchéité de la zone de stockage des déchets prévue par la réhabilitation de la zone remaniée de l'ISDND.

Les longrines seront orientées Nord-Sud et permettront notamment un meilleur écoulement des eaux de pluie.

Les panneaux seront placés à une hauteur de 1.00 m par rapport au terrain naturel.

- De nouveaux bâtiments seront installés sur le site, ils sont destinés à héberger les installations techniques du site, à savoir :
 - 1 poste de livraison d'une emprise au sol de 30 m² (3 m x 10 m x 3,1 m) permettant le raccordement au réseau de distribution d'électricité.
 - 3 postes de transformation d'une emprise au sol d'environ 30 m² (3 m x 10 m x 3,1 m).
- Les câbles électriques des panneaux solaires (courant continu, non enterrés) : ils forment les chaînes de panneaux en les reliant les uns aux autres jusqu'aux boîtes de jonction. Ces câbles, composés de cuivre, sont situés sous les rangées de panneaux et restent dans des gaines. Ils sont résistants aux intempéries, aux variations de température, à l'humidité et aux UV. Ils sont également isolés électriquement.
- La mise en place des câbles (courant continu, non enterrés) reliant les boîtes de jonction aux postes de transformation.

- La mise en place de câbles électriques HTA d'une longueur de 200m, reliant les postes de transformation au poste de livraison lié lui-même au poste source où sera raccordée la centrale. Ces câbles seront installés dans des caniveaux ou tranchées, lorsque nous serons en dehors des dômes de déchets.
- Un réseau de câbles de communication (dispositifs de télésurveillance... etc.) posé selon les mêmes modalités que les réseaux électriques, conformément aux normes.
- Il est prévu l'installation de trois aires de levage temporaires, pour l'installation des postes de transformation et du poste de livraison.
- Les voies d'accès existantes et créées seront entretenues et en cas des pluies les pistes seront renforcées par ajout de quelques centimètres de gravier. Elles permettront l'accès aux installations photovoltaïques, aux locaux techniques et plus généralement à l'ensemble du site pour effectuer les opérations de maintenance et d'entretien du matériel et de la végétation ainsi que pour toute intervention d'urgence.
- Étant donné la présence d'un puits de biogaz, une zone vierge doit être respectée. Celle-ci est 3 m autour du puits.

c. Traitement des limites du terrain

Le parc photovoltaïque se trouve à l'intérieur de l'enceinte de l'ISDND de Bailleau-Armenonville.

Ce site est déjà clôturé dans son ensemble à l'aide de clôtures métalliques grillagées de 2 m de hauteur. Il n'y aura donc pas de nouvelle clôture créée. Le système de surveillance sera composé d'un système de cameras avec enregistrement et alarme anti-intrusion sur le grillage. Les postes électriques seront équipés de dispositifs de détection d'intrusion.

d. Matériaux et couleurs des constructions

Les structures porteuses des panneaux photovoltaïques auront une finition galvanisée et seront de teinte grise. La finition du poste de livraison se fera de manière à intégrer le mieux possible ce bâtiment dans l'environnement du terrain avec une finition enduit de teinte gris RAL 7004. Les postes de transformation, auront le même type de finition que le poste de livraison, à savoir un enduit en teinte gris RAL 7004.

e. Traitement des espaces libres

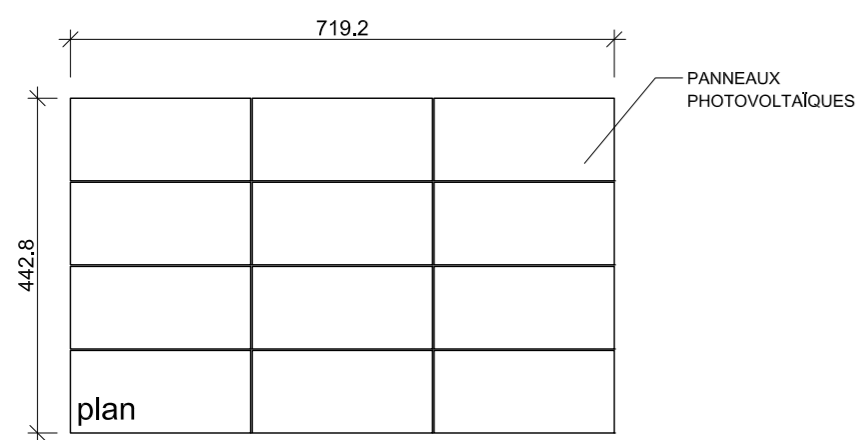
Les façades Nord, Est et Ouest de la zone d'implantation Nord de la centrale sont encadrées par une haie végétale ou une zone arbustive existante particulièrement dense. Sur la façade Sud de la zone d'implantation Nord, cette haie est beaucoup plus parsemée, des

plantations compléterons la bande végétale existante. La zone d'implantation Sud fera l'objet d'une conservation de ces haies pour la façade Sud et une partie de la façade Est. Ces nouvelles plantations permettront de créer un écran végétal plus important afin de réduire la perception des panneaux photovoltaïques. Ces nouvelles plantations seront suivies et entretenues pendant une période de 2 ans. Et finalement la végétation qui pourrait apparaître sur le dôme de l'ancienne ISDND sera entretenue et coupée régulièrement. Pour compenser la perte/modification d'habitats qui n'a pu être ni évitée ni réduite dans le schéma d'implantation du projet solaire, une mesure compensatoire sera mis en place. La mesure est la plantation de 350m² de haies, elles bénéficieront d'un suivi de 5 ans pour évaluer les chances de constituer des haies pérennes.

f. Accès au site, stationnement

L'accès au site s'effectue depuis le chemin rural des Gaboulets accessible depuis le RD106.2. Les accès à l'entrée de la centrale photovoltaïque seront sécurisés par une clôture. Ces entrées ont été repérée sur le plan de masse PC2, de la présente demande de permis de construire. Il n'y aura pas de place de stationnement.

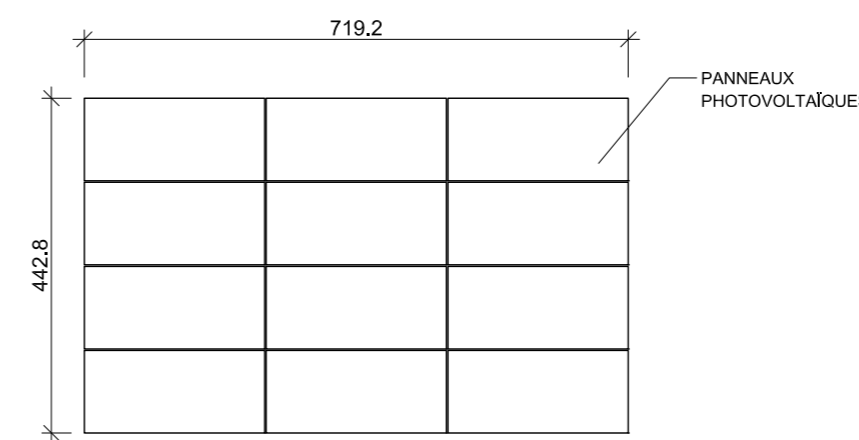
PANNEAUX SOLAIRES SUR LONGRINES



Détail structure fixe

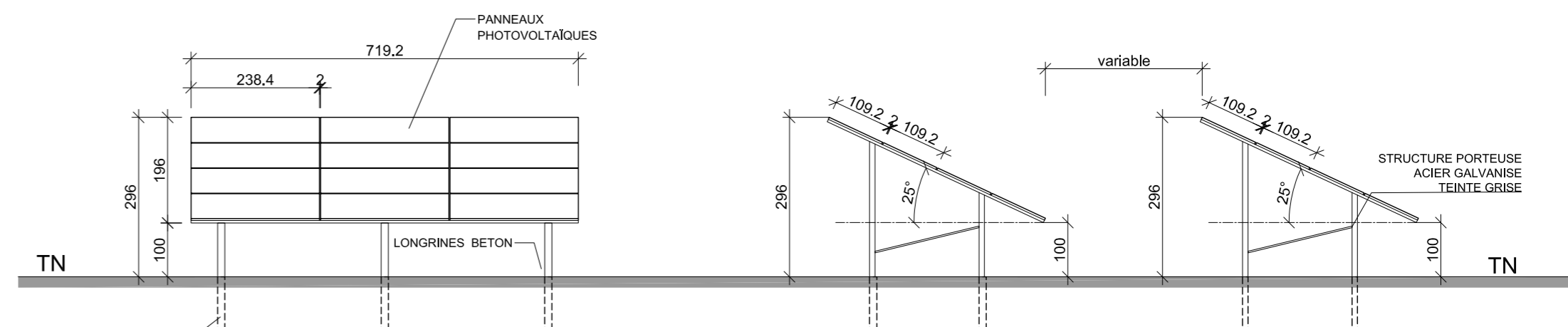
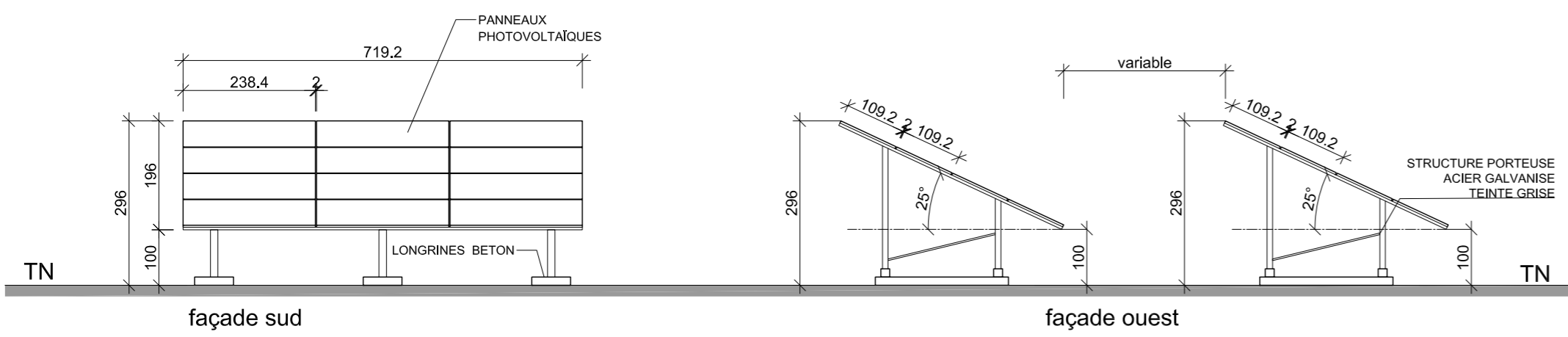
Type structure: structure fixe sur longrines
 Taille panneau: 2384 x 1092 (+/-0.01)
 Nombre de panneaux par structures: 4x3=12
 Orientation: paysage
 Pente: 25°

PANNEAUX SOLAIRES SUR PIEUX

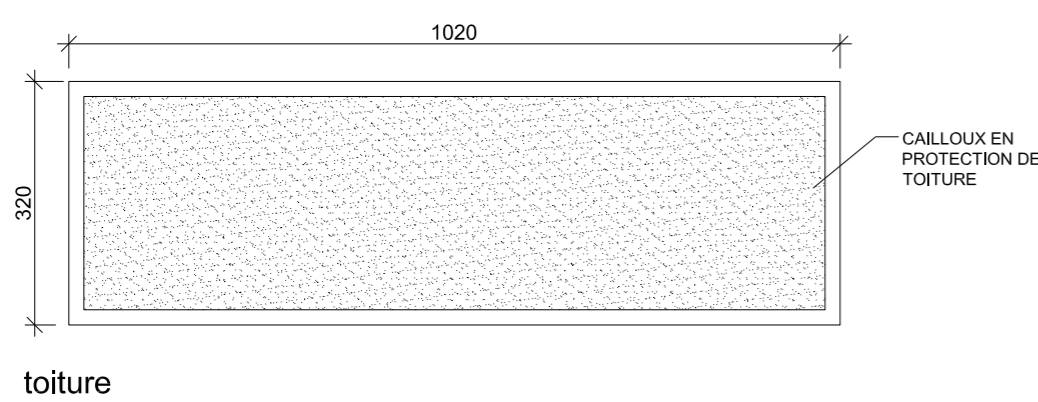
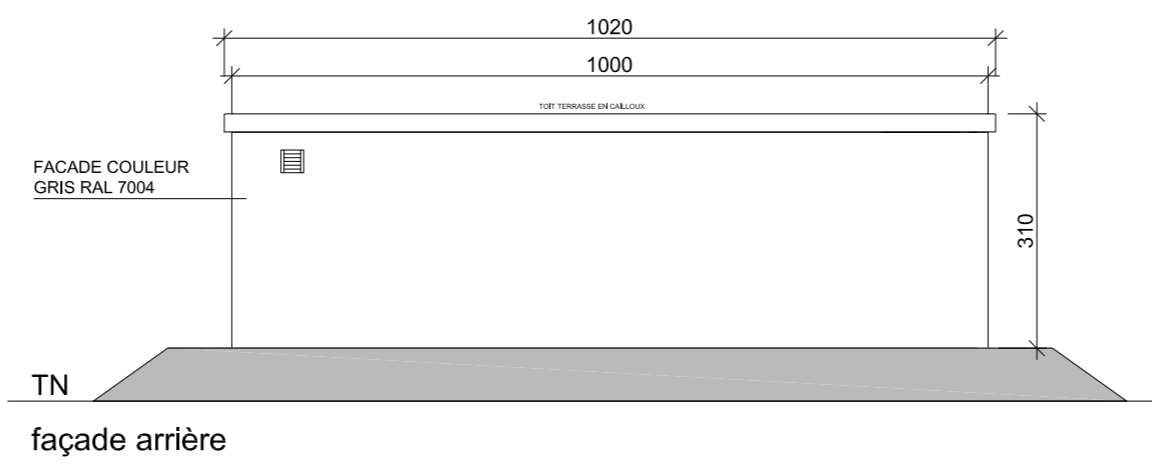
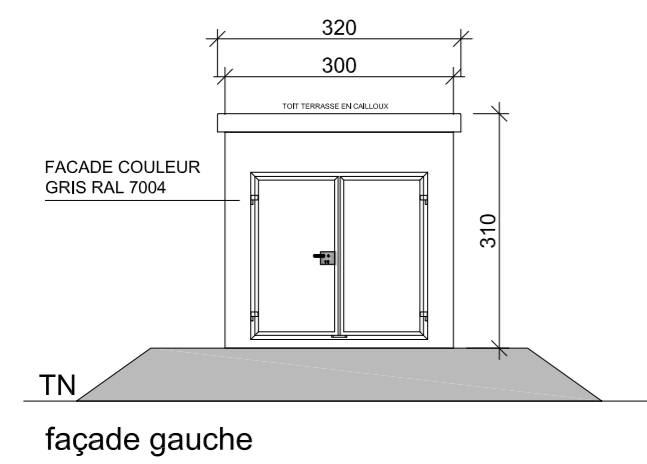
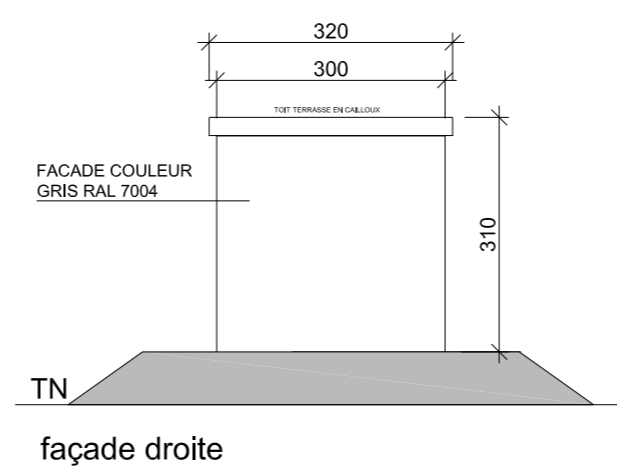
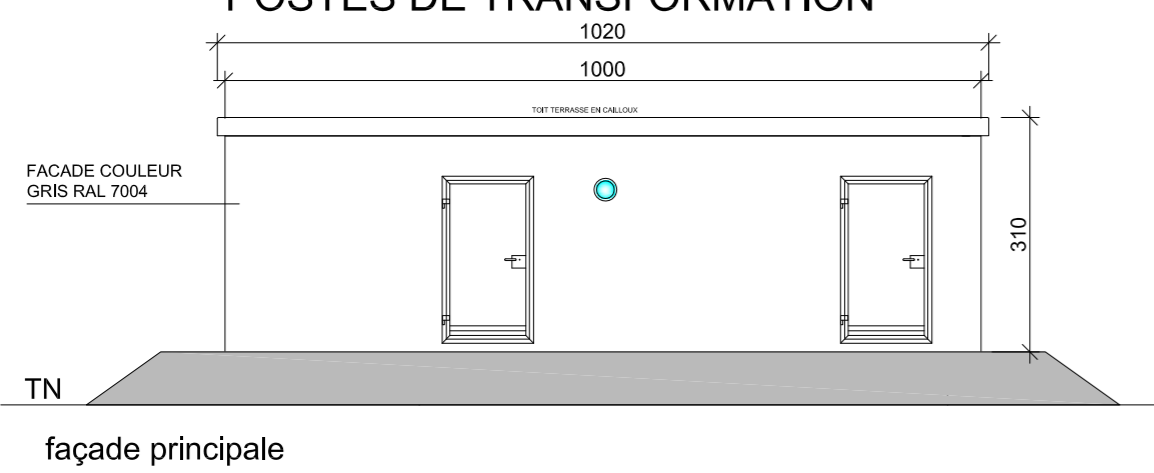


Détail structure fixe

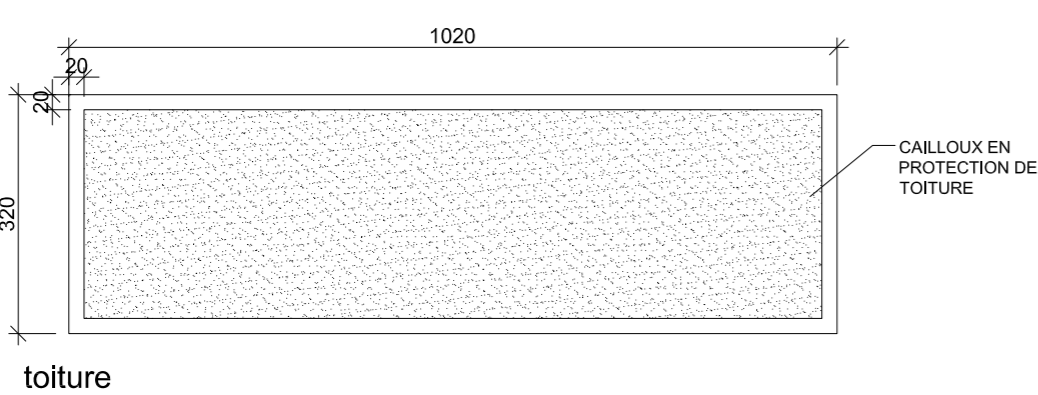
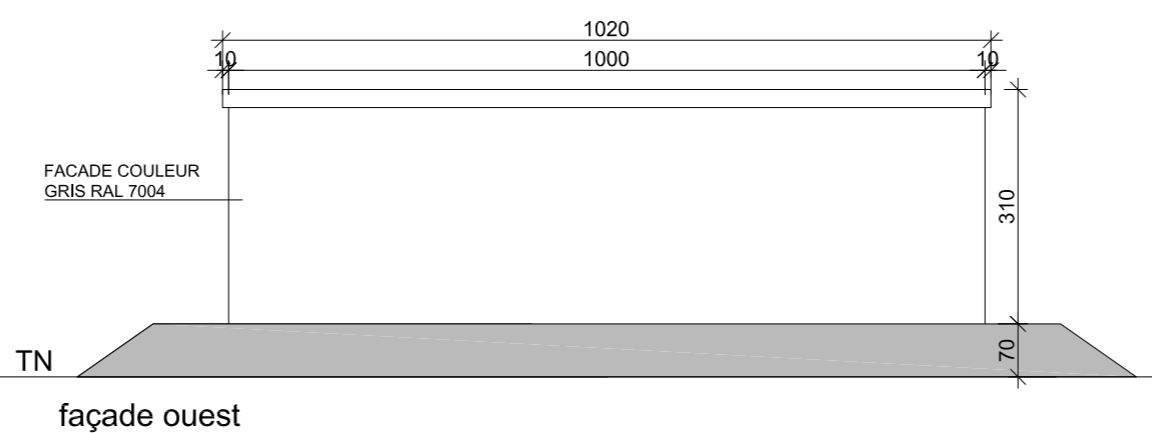
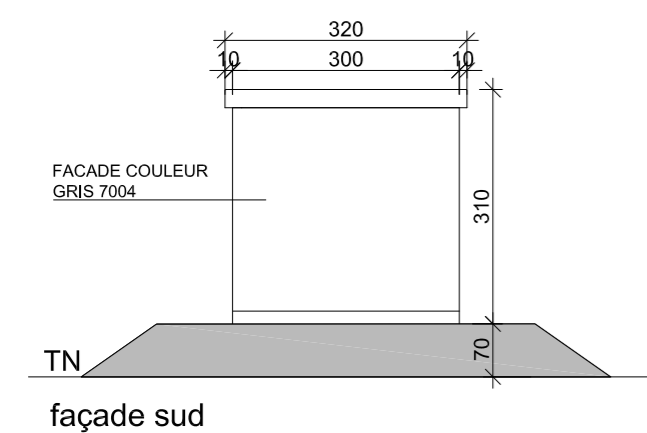
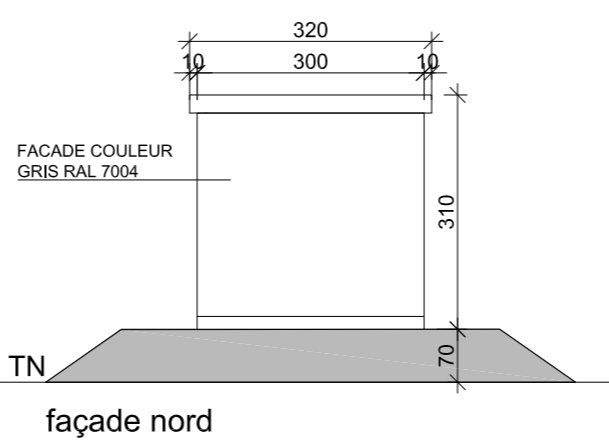
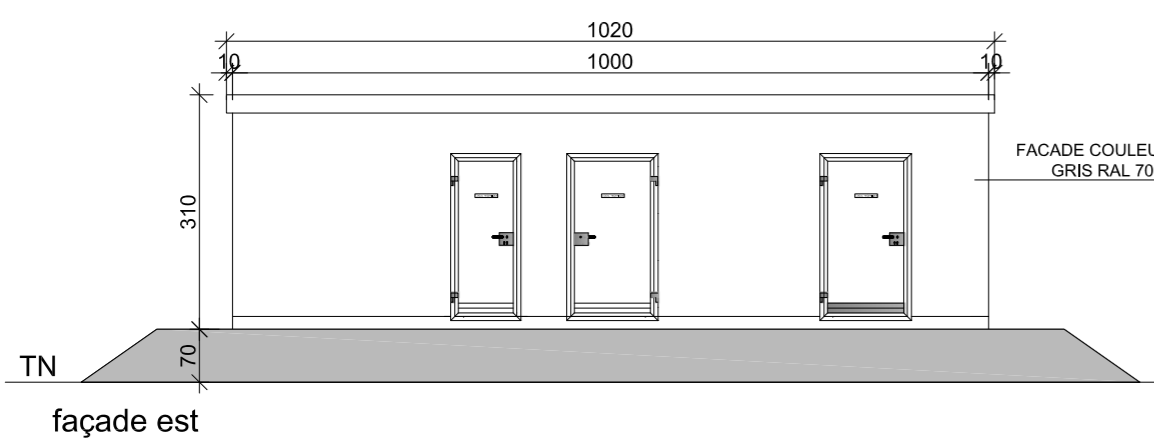
Type structure: structure fixe sur pieux
 Taille panneau: 2384 x 1092 (+/-0.01)
 Nombre de panneaux par structures: 4x3=12
 Orientation: paysage
 Pente: 25°



POSTES DE TRANSFORMATION



POSTE DE LIVRAISON



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE
BAILLEAU - ARMENONVILLE
 28320 Bailleau - Armenonville

Adresse :
La Garenne / La Sablonnière,
28320 BAILLEAU - ARMENONVILLE

Maitre d'ouvrage :
ENGIE PV BAILLEAU
 215, rue Samuel Morse
 parc d'activités Millénaire II
 Le Triade II
 34000 Montpellier

Maitre d'œuvre :
Atelier d'Architecture Mauro Marson
 Petit Feuzet
 07190 Albon d'Ardèche
 maumaron@architecture-atelier.fr
 +33647346132

de projet :
2010_001_01
 2020-08-08 08:00
 PETIT FEUZET - 07190 ALBON D'ARDECHE
 n° Inscription au tableau de l'Ordre : 520468

Date :
 16.02.2022

Indice :
A

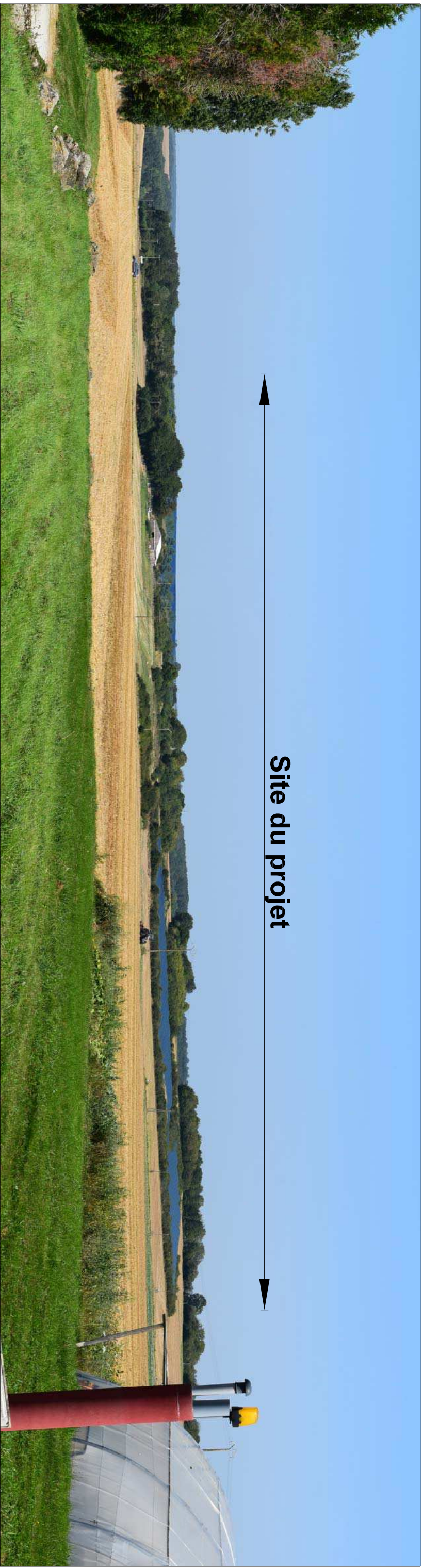
Phase de projet :
Permis de Construire

TITRE :
PLAN DE FACADES ET TOITURES

Nom du fichier :
08606_005_01 FACADES ET TOITURES

les plans de ce dossier ne peuvent en aucun cas être utilisés comme des plans d'exécution

PC05



Site du projet

PC 6A



Site du projet

PC 6B

MAITRE D'OUVRAGE



ENGIE PV BAILLEAU
215 rue Samuel Morse
parc d'activités Millénaire II
Le Triade II
34000 MONTPELLIER

ARCHITECTE

Atelier d'Architecture
Mauro Marson



ATELIER D'ARCHITECTURE
MAURO MARSON
PETIT FEUZET
07190 ALBON D'ARDECHE
e-mail :
mauronaanson@architecture-atelier.fr
tél. +33 6 47 34 61 32

PROJET

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE
BAILLEAU ARMENONVILLE,
La Garenne / La Sablonnière,
28320 Bailleau - Armenonville
Demande de permis de construire

TITRE

INSERTION DU PROJET
DANS SON
ENVIRONNEMENT

Mauro Marson



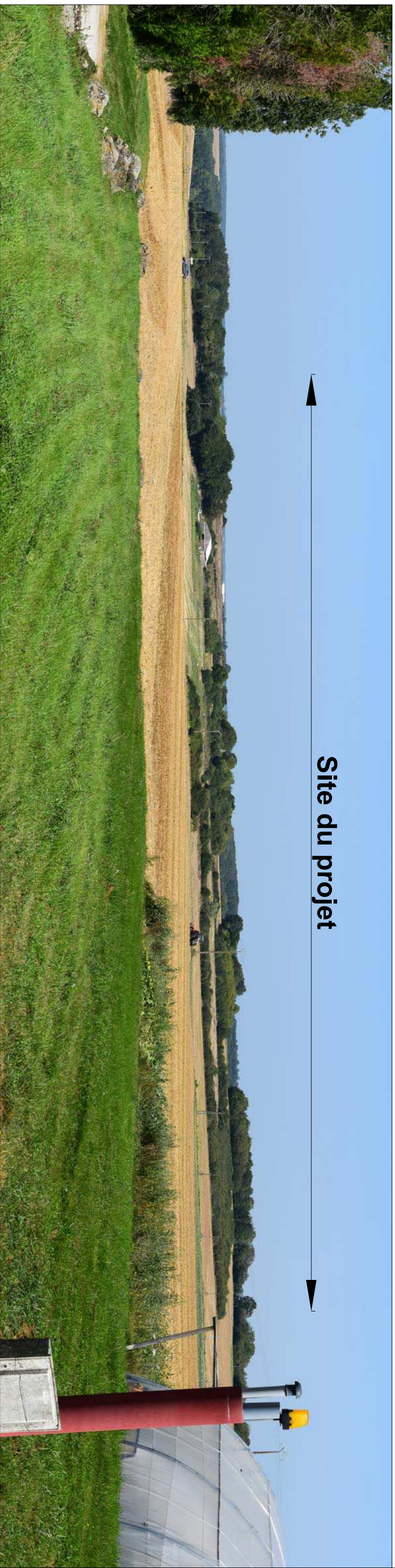
Atelier d'Architecture Mauro MARSON
21001, rue centrale, tel 1 06 07 76
31 00 54 8 41 32 87 00 76
PETIT FEUZET, 07190 ALBON D'ARDECHE
n° Inscription au tableau de l'Ordre : 520048

COUVERTURE

DATE



16.02.2022

PC6



Site du projet

PC7

<p>MATRE D'OUVRAGE</p>  <p>ENGIE PV BAILLEAU 215 rue Samuel Morse parc d'activités Millénaire II Le Triade II 34000 MONTPELLIER</p>	<p>ARCHITECTE</p>  <p>Atelier d'Architecture Mauro Marson</p> <p>ATELIER D'ARCHITECTURE MAURO MARSON PETIT FEUZET 07190 ALBON D'ARDECHE e-mail : mauronaizon@architecture-atelier.fr tél. +33 6 47 34 61 32</p>	<p>PROJET</p> <p>CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE DE BAILLEAU ARMENONVILLE, La Garenne / La Sablonnière, 28320 Baillieu - Armenonville Demande de permis de construire</p>	<p>TITRE</p> <p>SITUATION DU TERRAIN DANS LE PAYSAGE PROCHE</p>	<p>COPIE</p> <p>DATE</p> <p>16.02.2022</p> <div style="border: 2px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> <p>PC7</p> </div>
--	--	--	--	---



Mauro Marson



Atelier d'Architecture Mauro MARSON
EURL, au capital de 1 000 €
SIREN 348 481 208 RCS ARDENNES
PETIT FEUZET 07190 ALBON D'ARDECHE
n° Inscription au tableau de commerce 5205483



PC 8

<p>MAITRE D'OUVRAGE</p>  <p>ENGIE PV BAILLEAU</p> <p>215 rue Samuel Morse parc d'activités Millénaire II Le Trade II 34000 MONTPELLIER</p>	<p>ARCHITECTE</p>  <p>ATELIER D'ARCHITECTURE MAURO MARSON PETIT FEUZET 07190 ALBON D'ARDECHE e-mail : mauromarson@architecture-atelier.fr tél. +33 6 47 34 61 32</p>	<p>PROJET</p> <p>CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE DE BAILLEAU ARMENONVILLE, La Garenne / La Sablonnière, 28320 Bailleau - Armenonville Demande de permis de construire</p>	<p>TITRE</p> <p>SITUATION DU TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN</p>	<p>ECHELLE</p> <p>DATE</p> <p>16.02.2022</p> <div data-bbox="44 2715 256 2917" style="border: 2px solid black; padding: 5px; text-align: center;"><p>PC 8</p></div>
---	---	---	--	--

Mauro Marson



Atelier d'Architecture Mauro MARSON
21, rue de la République, 481 309 1903 AUBERNAÏ
PETIT FEUZET, 07190 ALBON D'ARDECHE
N° Inscription au tableau de l'Ordre 15267489